

COMPTE RENDU Réunion de la CLE Mercredi 12 avril 2023

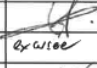
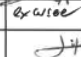



Ordre du jour

- **14h00 – Présentation de la synthèse de l'étude d'acquisition de connaissances sur la gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant du Couesnon (partie de séance également ouverte aux représentants d'ECPI-fp qui ne sont pas déjà membres de la CLE)**
- **15h30 – Avis sur la demande d'autorisation environnementale Renouvellement d'autorisation de prélèvements dans le Couesnon et les drains du Coglais par la CEBR**

Personnes présentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon et Commission Milieux Aquatiques
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mercredi 12 Avril 2023

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Elus					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence			
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	0		excusé
Département de la Manche	DENOT	André			En visio
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre	0		excusé
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David	0		excusé
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile	0		excusée
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent			
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise			
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINE	Rémi			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana		1	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Mr Maudet Didier			En visio
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal		1	En visio
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph			présent
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean			
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann			

Collège Usagers	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe		0	excusé
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian			
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGARDE-Turenne	Marie-Claire PLOUS			
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCCOURET	Bernadette			
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie			en visio
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé			
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia			excusée
La Passiflore	HARVEY	Mathilde			excusée
La Passiflore	BOUREL	Gérard		1 à Mme Hanouy	
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique			
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic			en visio
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric			excusé
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel		0 à M. Bernier	excusé

Collège Etat

Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur			0	excusé
--------------------------------	--------------	--	--	---	--------

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur	Mme Dand	1		en visio
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	Mme Pinard	1		en visio
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne				
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur				
Préfecture de la Manche	Le préfet				
Préfecture de la Mayenne	Le préfet				
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré				

Autres personnes présentes

EAU PAYS FOUGÈRES	BATTAIS	Loïc			VP	
Syndicat du bassin versant du Couesnon	GAOTIER	Emmanuelle				
Syndicat mixte Couesnon aval	HELLEQUIN	Déc				
SBC	DERIDOU	Is				
SMG - Eau 35	DECONCHU	Antoine				
CEBR	LOUATIER	Stéphane				
Fédération Départementale de la Pêche	ALTUR	Gabriel				en visio

Rédaction : LE ROY Sylvie

Résumé

1) Présentation de la synthèse de l'étude d'acquisition de connaissances sur la gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant du Couesnon

Selon M. Boivent, cette première étude nous apporte les éléments de connaissances pour essayer de convaincre sur la fragilité de notre ressource en eau à horizon 2040, 2050. Ce sont les milieux qui vont souffrir le plus dans cette adaptation. Cette étude va connaître une suite. Une étude complète HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) va être réalisée pour approfondir la partie climat, travailler sur les besoins des milieux et mettre à jour la partie Usages et Hydrologie à partir de la base de données issue de cette étude. Une réunion de bureau de la CLE sera organisée prochainement pour travailler sur le cahier des charges.

2) Avis sur la demande d'autorisation environnementale Renouvellement d'autorisation de prélèvements dans le Couesnon et les drains du Coglais par la CEBR

L'avis suivant a été voté à l'unanimité moins une voix contre :

Les membres de la CLE émettent un avis positif avec réserves sur la DAE « Renouvellement de l'autorisation de prélèvement de la prise d'eau de la Roche et des drains du Coglais » :

Dans un premier temps, les membres de la CLE souhaiteraient obtenir les informations complémentaires (voir diaporama)

Concernant la demande de relèvement des seuils à chaque ressource

Compte tenu du non-respect des conditions générales de prélèvement entre 2013 et 2020 (dépassement de la quantité moyenne prélevée par ressource (10 000 m³/j), dépassement du seuil maximum par ressource (15 000 m³/j), en particulier sur le Couesnon en période d'étiage en 2017 avec non-respect du débit réservé dont la justification était que les faibles prélèvements dans les drains ont amené à sur-prélever dans le Couesnon), **de la non prise en compte de la contrainte de respect du débit réservé du Couesnon majoré des besoins en prélèvement d'EPF aux Villaloups, et des tendances de diminution du débit des rivières liées au changement climatique, la CLE ne souhaite pas donner une réponse favorable à la demande de relèvement des seuils sur le Couesnon.**

La CLE juge recevable le relèvement des seuils de prélèvements dans les drains.

La CLE demande donc le maintien des plafonds de prélèvements dans le Couesnon, du plafond global cumulé sur les deux ressources et du respect des débits réservés dans le Couesnon comme sur la Loisançe.

Concernant les nouvelles propositions pour le suivi des débits réservés

Compte tenu du fait que les vérifications du respect des débits réservés du Couesnon à Mézières et Antrain sont basées sur les mesures de débit d'une même station, celle de Romazy, il est proposé de simplifier cette vérification, en **demandant à ce que soit respecté à la prise d'eau de La Roche le débit réservé du Couesnon majoré par les besoins en prélèvements d'EPF à Antrain, soit 0,396 m³/s (0,356 m³/s + 0,04 m³/s)**. Toutefois si une station de mesure de débit venait à être mise en place par EPF, une convention de partage de données pourrait être mise en place entre EPF et CEBR et la double vérification par CEBR pourrait être instaurée.

La CEBR propose de vérifier le respect du débit réservé au Bas-Sancé à partir du débit mesuré à la station de jaugeage de Saint Ouen la Rouerie. Cependant cette dernière est notamment influencée par les rejets d'Amor Protéines. Il serait donc plus pertinent de mettre en application la convention de partage de données avec EPF qui mesure ce débit de Loisançe au Bas-Sancé grâce la mesure d'une hauteur d'eau et d'un abaque.

La CLE demande à ce que soit maintenue l'obligation pour la CEBR de reverser l'eau des drains de la Loisançe dans la bêche d'eau d'EPF en cas de passage en dessous du débit réservé majoré par les besoins en prélèvements d'EPF au droit de la prise d'eau du Bas-Sancé.

Enfin, la CLE demande que la CEBR participe activement à l'étude HMUC qui permettra de déterminer le débit biologique à respecter dans les unités de gestion qui seront définies et que les résultats soient pris en compte

par une mise à jour de l'arrêté d'autorisation de prélèvements dans le Couesnon et les drains du Coglais avant la limite des 10 ans.

Vote sur l'avis proposé concernant la DAE Renouvellement Prélèvements CEBR Drains Coglais et Couesnon (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote (1)	10
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et ne prenant pas part au vote (2)	2
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et possédant un pouvoir (3)	1
Nombre total de votants	9
Nombre de votes pour	8
Nombre de votes contre	1 (Mme Maudet)
Nombre d'abstentions	0
<i>(1) Est absent au moment du vote : Mr Denot, Mr Couasnon, M. Bourel, Mr Maudet, Mme David, Mr Juignet</i>	
<i>(2) Ne prend pas part au vote : Mme Pinard, Mr Pinault</i>	
<i>(3) Pouvoir : Mr Belloir à Mr Bernier</i>	

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

Mr Boivent accueille les participants et indique que plusieurs personnes sont présentes en visio et annonce l'ordre du jour.

1. Présentation de la synthèse de l'étude d'acquisition de connaissances sur la gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant du Couesnon

Présenté par Julien DAVID d'ANTEA

M. Bichon : Le débit à Romazy, c'est la moitié du débit du Couesnon, ça n'est pas la totalité du Couesnon

M. David : Non mais, il y a déjà des affluents importants en amont la Minette et le Nançon

M. Bichon : oui il n'y a pas la Loisanche, la Guerge...

M. David : c'est en tout cas la station qui fait référence pour le BV du Couesnon au niveau du SDAGE Loire Bretagne.

Post-réunion : Les calculs de pression des prélèvements nets sur le QMNA5 (débit moyen mensuel le plus bas de retour 5 ans), a été fait à l'exutoire de chaque masse d'eau avec une estimation des débits à partir des débits mesurés (stations DREAL dont celle de Romazy), soit simulés (Outil SIMFEN utilisé au niveau breton). Par conséquent, l'ensemble des volumes écoulés sont bien pris en compte dans les calculs de pressions.

M. Boivent : Est-ce que l'année exceptionnelle de 2022 a été prise en compte dans l'étude ?

M. David : Non les années 2021 et 2022 n'ont pas été prises en compte.

M. Bichon : Il aurait été intéressant d'avoir les données pluviométrie et ETP année par année.

M. David : Nous vous présentons ici une synthèse mais vous aurez le détail de ces données dans le rapport d'étude.

M. Bourel : La taille du bassin versant du Nançon n'est pas la même que celle du Couesnon. Les données météo des différentes stations ne sont donc pas comparables.

M. David : Les données de stations météo sont complètement détachées de la notion de bassin versant. Les stations fournissent des données de pluie ou ETP par m². En revanche, cela donne la météo à un endroit donné. On a vu en effet qu'il y a un gradient au sein du BV. On peut se poser la question de ce qui se passe entre deux postes de météo.

Post-réunion : pour le calcul de certains indicateurs, comme le coefficient d'écoulement qui calcule un ratio entre le volume écoulé (débit de la rivière) et le volume précipité (pluie), un calcul « proratisé » entre les différentes stations météo du Bassin versant a été réalisé selon le point de référence (à Romazy sur le Couesnon, à Fontaine la Chèze sur le Nançon ou à Saint Ouen la Rouerie sur la Loisanche) (méthode des polygones de Thyssen).

Mme Gauthier : Concernant la pression de prélèvement net sur les eaux souterraines, pourquoi ne comptez-vous aucune restitution ?

M. David : les eaux prélevées dans les eaux souterraines sont plutôt restituées dans les eaux superficielles, via l'assainissement collectif ou non collectif.

Mme Le Roy : Oui de plus il y a des cas de figures où les hypothèses retenues ont conduit à ne considérer aucune restitution ni dans les eaux souterraines, ni dans les eaux superficielles.

M. David : C'est le cas pour les rejets issus de certains assainissement non collectifs qui peuvent rejoindre un fossé mais en période estivale, ne vont pas rejoindre pour autant le cours d'eau. Et en cas de non rejet (système de filtres plantés de roseaux par exemple) on ne considère pas que l'eau infiltrée va alimenter la nappe. Elle sera captée avant par la végétation.

M. Boivent : Je pense qu'il y a une erreur dans le bilan présenté sur la masse d'eau du Nançon : le chiffre de prélèvement est me semble-t-il sous-estimé.

M. David : oui en effet, je vais corriger ce point.

M. Bichon : N'y a-t-il pas une erreur concernant les restitutions dans les eaux superficielles ? Ce chiffre semble trop important compte tenu du fait qu'une bonne partie de l'eau prélevée s'en va vers le bassin rennais.

M. Lefevre : Attention, parce que dans les eaux sortant des stations d'épuration il peut y avoir plus des eaux parasites de comptabilisées.

M. David : on raisonne ici à l'échelle de l'ensemble du BV du Couesnon et pas uniquement sur le Couesnon médian.

Mme Le Roy : Oui et à cette échelle, sur la partie aval, on a des restitutions liées aux rejets de station d'épuration alors que l'eau potable consommée est importée du SDEAU côté normand et d'Eau du pays de Saint Malo, dans le secteur de Pleine-Fougères. Ponctuellement, on peut avoir aussi comme avec Armor Protéines, des rejets plus importants que la consommation, puisque l'usine transforme en poudre des volumes de lait venant d'un périmètre plus grand que son bassin d'implantation.

Mr Duponcheel : De plus une part de l'eau restituée dans les cours d'eau provient également d'eau prélevée dans les eaux souterraines.

M. Eon : Concernant les plans d'eau, s'il n'y avait pas de plan d'eau, l'eau partirait directement à la mer.

M. Boivent : attention, un plan d'eau connecté au cours d'eau va prendre plus d'eau qu'il n'en restitue ; c'est une réserve d'eau qui consomme de l'eau.

M. Duponcheel : Même si un plan d'eau n'est pas alimenté par le cours d'eau il est alimenté par la nappe qui alimente le cours d'eau.

M. Bernier : un plan d'eau où il y a peu d'eau à circuler, l'eau est plus chaude et il y a plus d'évaporation.

M. Bourel : les plans d'eau sont en ZH et il faut protéger les zones humides.

Mme Lefevre : dès qu'on met notre nappe en contact avec l'air il y a plus d'évaporation.

M. Turmel : Concernant votre hypothèse d'implantation d'usine, si on augmente les prélèvements, il faut aussi considérer les restitutions.

M. David : Oui, si on avait étudié un cas précis, c'est ce que l'on aurait fait. Il s'agissait ici de simuler l'impact d'un prélèvement significatif, sans préciser les modalités d'implantation et de restitution des eaux derrière. On a simplement simulé l'impact des prélèvements sur deux masses d'eau distinctes.

M. Bichon : Au vu des résultats, si une entreprise doit s'installer, il vaut mieux qu'elle le fasse sur Couesnon Marches de Bretagne que sur Fougères Agglomération.

Mme Lefevre : Oui, même si en réalité il y aura une restitution importante via la station d'épuration, le prélèvement aura quand même un impact sur la portion de cours d'eau entre la prise d'eau et la station d'épuration.

M. Boivent : Ce sont les hausses de températures qui sont le plus à craindre, pas les baisses de précipitations. L'objectif de cette étude est de bien comprendre comment ça fonctionne et de la partager pour sensibiliser sur la fragilité de nos ressources en eau. Ce sont les milieux qui vont souffrir le plus.

M. Deconchy : Les résultats sur le Nançon présente une défaillance sur le volume annuel mais il faut aussi prendre en considération l'impact sur le débit réservé et le débit d'étiage. Or sur ce point vous avez montré que le rapport entre débit étiage et débit moyen est bien meilleur sur le Nançon que sur le Couesnon et si on élargit, il est meilleur sur le Couesnon que sur d'autres secteurs du département. C'est aussi un point à mettre en avant. Il faudra ensuite vérifier si le prélèvement en période estivale fait ou non passer en dessous- du débit d'étiage.

M. David : quand on parle de défaillance, on entend que le pourcentage de débit prélevé représente plus de 25% du QMNA5.

M. Bourel : Vous parlez des eaux parasites qui rentre dans le système d'assainissement. Il faudrait selon moi les distinguer des eaux de rejets d'assainissement.

Mme Lefevre : C'est compliqué, car dans les systèmes d'assainissement, Il y a aussi l'eau prélevée dans les puits privés qui sont rejetées et qui font augmenter les volumes. Et là-dessus on a une vraie inconnue.

M. David : On a essayé, dans le cadre de l'étude, d'enquêter auprès des communes sur les puits privés mais on a fait chou blanc.

M. Bichon : comment a été calculé l'évaporation par les plans d'eau ? Si on prend le cas du Chênélais par exemple, le plan d'eau est situé en zone de source et ne voit jamais son volume baisser. Il est entouré de ripisylve. Je pense qu'il n'y a quasiment pas d'évaporation sur ce plan d'eau.

M. Chapdelaine : Le niveau baisse de manière assez conséquente pendant la période d'étiage.

M. Duponcheel : Sur le Chênélais, il n'y a pas que le plan d'eau de la forêt de Villecartier, il y a aussi ceux situés sur le ruisseau qui remonte vers Sains.

M. David : Pour répondre à M. Bichon, le calcul s'affine concernant l'évaporation des plans d'eau. On tient désormais compte des données locales d'ETP de météo France. Auparavant, un ratio unique d'évaporation était appliqué quelle que soit le lieu d'implantation du plan d'eau.

Mme Le Roy : Sur le SAGE Vilaine, ils ont prévu de préciser les caractéristiques de chaque plan d'eau sur des secteurs expérimentaux. Mais c'est un travail fastidieux et coûteux auquel peu de bureau d'études vont pouvoir répondre à un coût abordable. Et la plus-value d'un tel travail pour les besoins de notre étude est faible.

M. Boivent : Concernant le plan d'eau de Villecartier, s'il est principalement alimenté par les sources et que le niveau ne baisse pas, c'est donc qu'il perd énormément d'eau, au fur et à mesure de son alimentation par les sources, car il y a forcément de l'évaporation.

Concernant l'estimation globale, à l'échelle de tous les plans d'eau du BV, peu importe le chiffre, avec l'augmentation de la température, on va avoir une augmentation dans les mêmes proportions de l'évaporation et plus largement de l'évapotranspiration.

M. Bernier : Je pense que cette étude et les discussions qui en découlent ne vont pas pouvoir nous épargner de réaliser des économies d'eau en amont et en aval. Chaque dixième de degré supplémentaire va entraîner des conséquences exponentielles.

M. Bourel : On peut déjà regarder ce qui se passe dans le sud de la France avec des communes qui ne délivrent plus de permis de construire. En Espagne la situation est encore pire. On a des exemples, il faut avoir une réflexion et derrière il faut appliquer sinon on va arriver dans le mur.

Mme Le Roy : cette étude va connaître une suite. Une étude complète HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) va être réalisée pour approfondir la partie climat, travailler sur les besoins des milieux et mettre à jour la partie Usages et Hydrologie à partir de la base de données issue de cette étude. Nous proposerons certainement une réunion de bureau de la CLE pour travailler sur le cahier des charges.

M. Boivent : Cette première étude nous apporte les éléments pour essayer de convaincre sur la fragilité de notre ressource en eau à horizon 2040, 2050. Ce sont les milieux qui vont souffrir le plus dans cette adaptation.

2. Avis sur la demande d'autorisation environnementale Renouvellement d'autorisation de prélèvements dans le Couesnon et les drains du Coglais par la CEBR

Présenté par Sylvie LE ROY

Après présentation du contenu du dossier et son analyse, il est proposé aux membres de la CLE de s'exprimer sur le dossier et la proposition d'avis.

Mme Maudet : Combien de drains sont en productions aujourd'hui ? Quel est l'impact des actions agricoles sur les Drains sur le taux de nitrates dans l'eau ?

M. Louaisil : Tous les drains sont en activités. Il y en a 13. Il y a diminution de la valeur de nitrates depuis plusieurs années. Ils ont chacun une productivité et une concentration en nitrates différentes.

M. Bourel : L'usine de traitement pose problème au niveau des rejets. Je m'étonne qu'on prélève autant vus les problèmes cités dans le dossier. On veut toujours chercher plus d'eau au lieu de s'adapter aux ressources disponibles.

Mme Le Roy : Sur la question des rejets d'eau de process, je n'ai pas vu dans le dossier d'éléments indiquant un impact même si deux questions sont posées à CEBR sur certains paramètres dont il n'est pas fait mention.

M. Salmon : je m'étonne de certains dépassements déjà réalisés. C'est dommage qu'on n'ait pas plus d'élus de nos territoires présents. Au niveau agricole l'attention est là sur les économies d'eau.

J'aimerais qu'on garde la main sur la production chez nous. On doit aussi alerter le consommateur de l'état de la situation concernant l'eau qui arrive au robinet, faire comprendre la tension sur l'eau.

M. Boivent : Des campagnes de communication vont être lancées sur ce sujet. Ceci dit la disponibilité se mesure en fonction de la demande. Le schéma de sécurisation mis en place au niveau départemental et au-delà a jusque-là bien fonctionné. Il faut jouer sur toutes les ressources disponibles. On a les ressources conventionnelles et non conventionnelles (eaux de process, eaux de carrière, etc). Sur certains secteurs, on commence à sentir le risque de pénurie d'eau.

La question se pose si on augmente les prélèvements sur la prise d'eau de la Roche, et que cette eau n'est pas restituée aux milieux de comment ça impacte les milieux. On doit être mesuré sur l'eau du Couesnon mais en hiver on a plus d'eau qu'on en veut et actuellement le niveau des Drains est encore très bas, ce qui est moins le cas sur le Couesnon. La problématique est celle de l'été. Une partie de l'eau des Drains du Coglais pourrait remonter vers le coglais. Il faut garder cette idée d'interconnexion. Cette eau des Drains pourra être restituée sur le Couesnon en période sèche. On pourrait déplafonner en hiver pour pouvoir restituer en été.

A l'échelle départementale, il y a une sécurisation possible provenant de Chèze-Canut. Toutefois, là aussi la situation peut être fragile car la retenue de la Chèze ne se remplit pas en 1 seul hiver.

M. Pinault : Les 18000 m³/j ne seront pris qu'en période où l'eau sera abondante. La restitution des eaux prélevées dans leur zone d'origine nécessiterait une réflexion nationale, car les sujets sont nombreux rien qu'en Ille et Vilaine. Les interconnexions sont choses communes et permettent actuellement de ravitailler Saint Malo, Tinténiac, Montauban, Montfort, Vitré en été...

Mme Artur : Attention les débits hivernaux jouent un rôle important dans le grand cycle de l'eau, pour la circulation piscicole, le fonctionnement des milieux, grâce aux crues morphogènes qui alimentent les zones humides, permettent à certaines espèces de se reproduire (brochets) et permettre d'alimenter les nappes. Il faut arrêter avec l'idée que pendant l'hiver on peut se servir tant qu'on veut.

Mme Lefevre : Au comité départemental de gestion de la ressource en eau d'Ille et Vilaine, il y a eu une évolution sur la prise de conscience de la fragilité des Drains.

M. Louaisil : Sur le Couesnon, on a eu des dépassements du seuil maximum autorisé (15 000 m³/j) mais ils étaient très légers et nous sommes revenus rapidement dans les normes.

Mme Le Roy : Nous recevons de la part de votre collectivité les fiches hebdomadaires des prélèvements et niveaux des ressources pour chacune des ressources de CEBR dont celle du Couesnon et des drains au format pdf. Serait-il possible de recevoir ces données récapitulatives au format Excel (en fin d'année) ?

M. Louaisil : Oui bien sûr, nous pourrions fournir les données au format Excel.

M. Couasnon : il faut qu'on ait des garanties sur les prélèvements en période d'étiage et que la jonction prévue au schéma départemental entre Mézières et le Feader d'Eau du pays du Fougères soit réalisée.

Mme Maudet : Dans quelles mesures la CEBR devra respecter les réserves présentées dans l'avis si on donne un avis positif ?

M. Boivent : Sur le respect du débit réservé, on n'est pas à l'abri que le préfet donne une dérogation. L'interconnexion garantit notre capacité à pouvoir assurer la continuité de service. Il faut s'attendre au pire. Le risque qu'on prend c'est d'oublier les milieux. Nos habitants devront prendre l'habitude

d'économiser l'eau. Nos entreprises sont très conscientes du risque de pénurie d'eau. Il faudra de bonnes campagnes de sensibilisation pour les habitants et pour les agriculteurs et faire attention aux fuites. Si nous accueillons des habitants et c'est ce qu'on souhaite chez nous, il faudra faire attention aux ressources en eau. J'ai souhaité que le directeur du SMG soit là car le raisonnement de la ressource en eau est global.

M. Deconchy : La ressource du Couesnon est essentielle mais très régulièrement la CEBR arrête les prélèvements dès que le débit du Couesnon descend en dessous du débit réservé. Et pendant ce temps-là ce sont les barrages qui prennent le relais. Concernant le respect du débit réservé majoré des besoins en prélèvements d'Eau du Pays de Fougères, ces derniers sont de 0.04m3/s et non de 0.4m3/s.

Mme Le Roy : Oui en effet, je pensais avoir corrigé cette information. Je corrige immédiatement. Cela porte donc le débit réservé majoré à respecter au droit de la prise d'eau de Mézières sur Couesnon à 0.396m3/s.

M. Boivent : il y avait aussi l'obligation de respecter les débits moyens journaliers interannuels.

Mme Le Roy : la problématique n'est pas le volume global prélevé à l'année mais celle des prélèvements dans le Couesnon en période d'étiage qui risque d'être augmenté avec la nouvelle demande pour compenser la baisse de débit des Drains.

M. Boivent : si je fais le tour des remarques, je pense que l'avis proposé d'accepter notamment le relèvement du plafond journalier sur les drains mais pas sur le Couesnon tout en maintenant la quantité totale journalière prélevée dans les deux ressources à 20 000 m3/j, est un avis équilibré.

Je vous propose par conséquent de voter sur l'avis inscrit sur le diaporama.

Vote sur l'avis proposé concernant la DAE Renouvellement Prélèvements CEBR Drains Coglais et Couesnon (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote (1)	10
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et ne prenant pas part au vote (2)	2
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et possédant un pouvoir (3)	1
Nombre total de votants	9
Nombre de votes pour	8
Nombre de votes contre	1 (Mme Maudet)
Nombre d'abstentions	0
<i>(1) Est absent au moment du vote : Mr Denot, Mr Couasnon, M. Bourel, Mr Maudet, Mme David, Mr Juignet</i>	
<i>(2) Ne prend pas part au vote : Mme Pinard, Mr Pinault</i>	
<i>(3) Pouvoir : Mr Belloir à Mr Bernier</i>	

L'ordre du jour étant épuisé, M. Boivent remercie les participants et lève la séance.